

Aides pour la plantation de haies et de projets Agroforestiers



Dans le cadre du Plan de relance de la France, la DRAAF vient de publier le cahier des Charges de la mesure d'aides « Plantons des haies ».

Cette mesure vise à soutenir **la plantation des haies et/ou l'alignement d'arbres intra-parcellaires (agroforesterie)**, sur des surfaces agricoles.

Combien ?

- L'aide correspond à **un forfait par mètre linéaire de haie planté ou par arbre planté** (proche de 100 % des coûts engagés »
- Plancher de dépenses éligibles: 1 000 € H.T

Dépenses éligibles

- Travaux préparatoires au chantier de plantation (préparation du sol, piquetage, mise en place de bande enherbée, paillages)
- Travaux de plantation: achat et mise en place des plants, protection contre les dégâts de gibier ou de bétail.
- Réalisation du paillage de protection contre la concurrence

Comment ?

Le dossier de demande d'aide est à déposer avant le 1 Novembre 2021.

Dirigez-vous vers ce lien pour télécharger le dossier :

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Appel-a-projets-plantons-des-haies>

La réalisation des travaux doit se faire obligatoirement entre novembre 2021 et mars 2022.

Les dossiers seront traités au « fil de l'eau » jusqu'à épuisement du budget alloué à cette action.

Pour l'implantation de haie, le projet doit comporter **au moins 200 mètres linéaire de haie et comporter au moins 5 essences différentes** avec au maximum 50 % d'arbres fruitiers greffés.

Pour les projets d'alignements d'arbres intra-parcellaires, la **densité de plantation** doit être comprise **entre 30 et 100 arbres par hectares.**

Les **essences éligibles** sont inscrites dans une liste figurant en Annexe de l'Appel à Projet.

La plantation de bosquet n'est pas éligible à ce dispositif.

La réalisation d'une **étude technique préalable au projet par une structure compétente est obligatoire.** Cette étude a pour objectif d'adapter le projet de plantation au contexte viticole, paysager et environnemental de l'exploitation.

La Chambre d'agriculture de Dordogne est habilitée à la réalisation de ces études pour l'accompagnement des agriculteurs de Dordogne.

Nous pouvons vous accompagner pour définir votre projet, réaliser le diagnostic (obligatoire) et monter le dossier de demande de subvention.

Cet accompagnement est totalement gratuit pour l'agriculteur car il est pris en charge dans le cadre du programme.

CONTACT : François BALLOUHEY - tél. : 07 86 00 50 53

Mail : francois.ballouhey@dordogne.chambagri.fr

Les haies champêtres (composées de plusieurs espèces arbustives locales) présentent des intérêts multiples et complémentaires :

- **Réservoir de biodiversité, elles abritent de nombreux auxiliaires** (ennemis naturels des ravageurs), des insectes pollinisateurs. On compte de nombreux insectes parmi les auxiliaires, mais d'autres animaux peuvent également consommer des insectes nuisibles aux cultures (oiseaux, chauves-souris, hérissons,...)
- Elles relient différents éléments du paysage et assurent ainsi un **rôle de connexion écologique**
- **Elles limitent l'érosion** en « fixant » le sol et en freinant les ruissellements.
- Elles permettent une **épuration des écoulements du sous-sol** (par absorption d'une partie des nitrates et de certains pesticides).
- **Elles protègent le voisinage** en réduisant les dérives lors des traitements